

# ECOGENE



# STICKERS TUE-MOUCHES

4 stickers ADHÉSIFS pour fenêtres - SANS ODEUR

- ACTION RAPIDE • Prêt à l'emploi
- JUSQU'À 4 MOIS D'EFFICACITÉ

## STICKERS TUE-MOUCHES

**INDICATIONS CONSOMMATEURS :** Adhésif décoré pour la lutte contre les mouches. Cet adhésif est imprégné d'appétents alimentaires et d'une solution insecticide innovante qui permet de remplacer les traitements de volume et donc de limiter l'emploi d'insecticides. Il permet, de façon discrète et esthétique, de détruire rapidement les mouches. Les adhésifs sont imprégnés d'acétamipride, un insecticide aujourd'hui reconnu pour son efficacité et sa rapidité d'action.

**MODE D'ACTION :** Action préventive et curative qui permet de se débarrasser des mouches rapidement et pendant plusieurs mois. Des tests effectués en laboratoire démontrent qu'après deux heures seulement, plus de la moitié des mouches est éliminée et qu'après 24 heures il n'en reste plus aucune.

**MODE D'EMPLOI :** Appliquer un Adhésif Anti-Mouche pour 10 m<sup>2</sup>, ou un adhésif par fenêtre. Retirer le film protecteur puis décoller l'autocollant de son support grâce à la languette non imprégnée d'insecticide. Appliquer en intérieur sur les fenêtres, en hauteur, hors de portée des enfants et animaux domestiques. Pour stopper l'action biocide, retirer les appâts des lieux traités et les éliminer conformément aux instructions. Stocker le produit entre 5° et 35°C. Craint le gel. Changer les stickers tous les 3 à 4 mois en fonction des locaux et du niveau d'infestation.

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ :** Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Éliminer l'emballage vide (rincé) et les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Le recyclage de l'emballage contenant du produit sera dans ce cas proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

**COMPOSITION :**

Acétamipride [50] [n°CAS:160430-64-8] : 7,3 mg/sticker, Biocide TP 18 (insecticide).

formulation : appât (RB).

Numéro de lot et date de péremption : voir emballage.

La marque ECOGENE est une marque qui existe depuis 1990 et propose des produits pour l'habitat, le terme ECD signifiant maison en grec ancien.

Poids net : 4 x 166 mg = 664 mg = 0,66 gr

UF : 7WVJ-FM7



réf. 151877

emb 35347b



Distributeur : A&T Industries Chemin des Monges, BP 8, 31498 DEYME  
Tél : 05 32 71 78 98 - www.a&t-industries.fr - info@a&t-industries.fr